**ARRÊTÉ**

**D’ATTRIBUTION D’UNE PRIME DE POUVOIR D’ACHAT EXCEPTIONNELLE**

**DE M. ou Mme [Nom Prénom]**

**GRADE [grade]**

Le Maire *(ou le Président)* de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 4, L. 712-13 et L. 713-2,

Décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°[**numéro**] instituant la prime de pouvoir d’achat exceptionnelle,

Considérant que M. ou Mme [Nom, Prénom] [grade], échelon [échelon], Indice Brut [IB], Indice Majoré [IM], remplit les conditions pour en bénéficier,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

M. ou Mme [Nom, Prénom] bénéficie d’une prime de pouvoir d’achat exceptionnelle d’un montant forfaitaire de [**montant** **en euros**].

Cette prime sera versée [**modalités : en plus seule fois ou en plusieurs fractions**].

**ARTICLE 2 :**

Le Secrétaire Général *(ou le Directeur Général)* est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé*(e)*.

Ampliation adressée au :

- Comptable de la collectivité.

Fait à [commune], le [date]

Le Maire *(ou le Président)*

Le Maire (*ou le Président*),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le [date]

Signature de l’agent :